



ACTUECO

N°57 – AOÛT / SEPTEMBRE 2018

VARIATION VALEUR DES APPELS D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS CANALISATIONS T2 2018 VS T2 2017	CARNETS DE COMMANDES Au T2 2018	VARIATION DE CHIFFRES D'AFFAIRES T2 2018 vs T2 2017	INDEX TP Juin 2018			
			TP10A	TP10B	TP10C	TP11
+ 12 %	4,5 mois ▲	- 6 %	109,1 =	111,6 ▲	110,9 ▲	104,6 ▲
Source : Vecteur plus	Source : Enquête trimestrielle Les Canalisateurs Variation par rapport au même trimestre N-1	Source : Enquête trimestrielle Les Canalisateurs	Source: INSEE, base 100 en 2010 Variations par rapport au mois précédent			

Le budget des Agences de l'eau dans le projet de loi de finances pour 2019

Le projet de loi de finances (PLF) 2019 revient sur les budgets des agences de l'eau.

Concernant le plafond mordant, le montant reste celui de la loi de finances pour 2012, à savoir **2,105 Mds € pour l'ensemble des agences**. Le changement réside dans les modalités de répartition de ce plafond entre les agences.

Concernant les différentes ponctions, elles restent celles de la précédente loi de finances :

- 240 à 260 M€ pour l'AFB
- 30 à 37 M€ pour l'ONCFS

Les changements résident dans :

- L'absence de ponction en faveur de l'Etat
- Les modalités de répartition entre les agences qui se ferait désormais « en fonction du **potentiel économique du bassin hydrographique pondéré par l'importance relative de sa population rurale** ».

Le PLF doit encore être examiné par l'Assemblée nationale et le Sénat.

[Lire le PLF \(articles 29 et 75\)](#)

Transferts des compétences : une circulaire pour mieux comprendre la loi du 3 août 2018

Une circulaire vient faire quelques précisions concernant la loi du 3 août 2018 sur les transferts de compétences eau et assainissement, en particulier :

- Le dispositif de report n'est applicable qu'aux communes de communautés de communes n'exerçant pas la compétence en cause, à l'exception de l'assainissement non collectif ;
- Le service public administratif de gestion des eaux pluviales est rattaché de manière explicite à la compétence « assainissement » pour les métropoles et les communautés urbaines mais constitue une compétence distincte pour les communautés d'agglomération (alors compétence obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020) et de communes (alors compétence facultative) ;
- La gestion des eaux pluviales urbaines reste à la charge du budget général, dont une part sera versée sur le budget annexe d'assainissement ;
- Les seuls cas de dissolution de syndicats sont limités aux syndicats de communes regroupant des communes appartenant à un seul EPCI.

La circulaire invite par ailleurs les préfets à saisir les communautés de communes du département au sujet de la gestion des eaux pluviales urbaines.

[Lire la circulaire](#)

Données de l'observatoire SISPEA pour 2015

Le rapport SISPEA, traitant des données relatives à l'année 2015, est sorti. Il fait état de 13 072 collectivités organisatrices du service de l'eau potable et 15 154 pour l'assainissement collectif.

Principaux indicateurs :

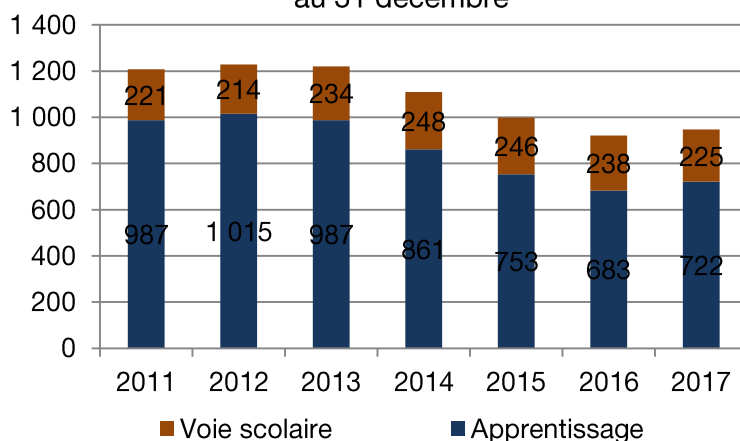
- Taux de rendement des réseaux de distribution d'eau potable : 79,7% (contre 79,3 en 2014)
- Taux de renouvellement des réseaux d'eau :
 - Eau potable : 0,57% (0,58 en 2014)
 - Assainissement : 0,40% (0,43 en 2014)
- Prix du service au m³ :
 - Eau potable : 2,03 € (2,05 en 2014)
 - Assainissement : 2,01 € (1,93 en 2014)
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) :
 - Eau potable : 94 points (90 en 2014)
 - Assainissement : 57 points (50 en 2014)

[Lire le rapport](#)

Les effectifs inscrits au CAP Constructeur en canalisations des TP en hausse

Signe d'une reprise dans la profession, les effectifs inscrits en CAP constructeur en canalisations des TP sont en hausse (+ 3 %) à décembre 2017, pour la première fois après 4 années de baisse. On dénombre ainsi 947 inscrits, dont les ¾ en apprentissage.

Inscrits au CAP constructeur de canalisations des TP au 31 décembre



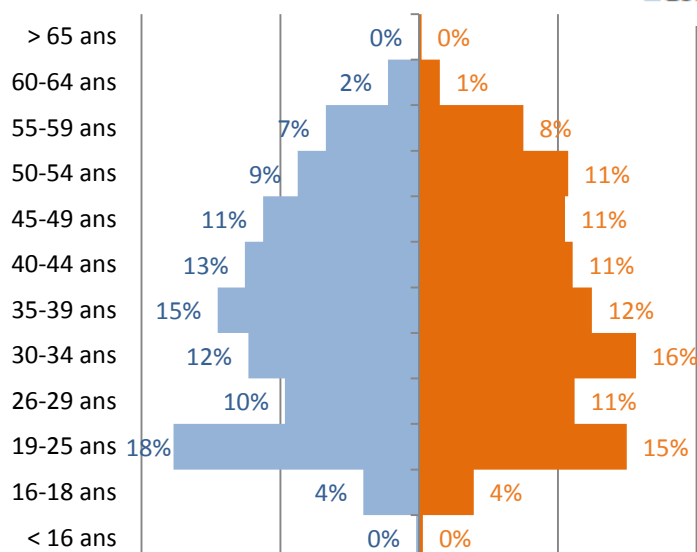
Source : CCCA BTP

Ouvriers canalisateurs : la part des jeunes en diminution

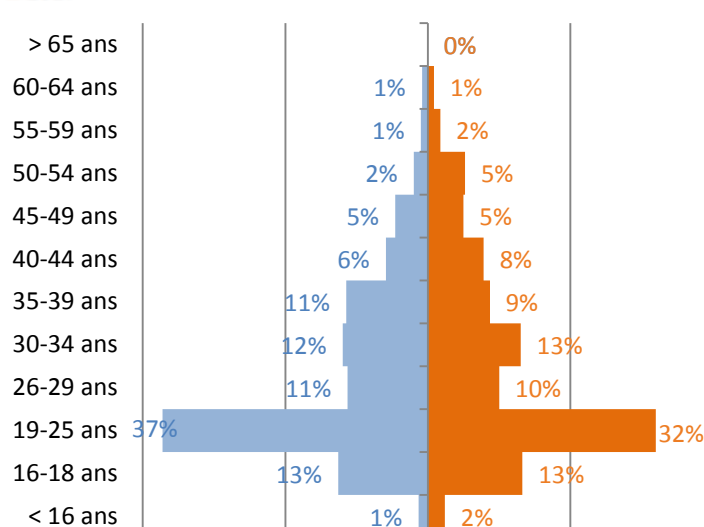
La part des jeunes (entendus ici comme les moins de 25 ans) est en diminution, tant dans les effectifs que dans les embauches. Elle passe en effet de 22% à 19% pour les effectifs, et de 51% à 48% pour les embauches, entre 2007 et 2017. Ce constat est probablement la conséquence de la crise, de la réduction des effectifs entrants ou d'un manque d'attractivité du secteur. A noter cependant que la part des jeunes dans les effectifs entrant canalisateurs est beaucoup plus importante que dans l'ensemble des travaux publics : elle est de 48% pour les premiers contre 32% pour les seconds en 2017.

Pyramide des âges des effectifs en 2007 et 2017

■ 2007 ■ 2017



Pyramide des âges des embauches en 2007 et 2017



Source : CNETP Statistiques métiers / [Note sur la méthodologie](#)

Rapport sur l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité : résumé des principaux constats et mesures proposées

Les récentes évolutions du paysage de l'eau et de la biodiversité en France (création de l'AFB, élargissement des périmètres d'intervention des agences de l'eau ...) ont conduit les ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Action et des comptes publics à demander un rapport au CGDD relatif à l'avenir de ses acteurs, en novembre 2017.

Ce rapport vient d'être publié. Les principaux constats faits, ayant en lien avec les réseaux d'eau sont les suivants :

- Politique de l'eau et de la biodiversité sans réelle unité, adéquation et vision globale ;
- Bilan critique des démarches de mutualisation déjà mises en œuvre ;
- Baisse de 15% des autorisations de programmes prévues pour les aides financières des agences de l'eau, plus encore pour le petit cycle ;
- Un système de redevances qui présente trois insuffisances :
 - Mauvaise prise en compte du principe de pollueur payeur
 - S'écarter du principe de l'eau paie l'eau
 - Financement très largement porté par les usagers domestiques

Parmi les mesures proposées, figurent :

- **Clarifier, améliorer et augmenter le rôle de la DEB ;**
- **Recentrer les interventions des agences de l'eau, sur la solidarité territoriale au sein du petit cycle et sur le grand cycle, à court terme (11^{ème} programme) mais plus encore à moyen terme (12^{ème} programme).** Les interventions sur le petit cycle de l'eau (hors solidarité territoriale) devraient ainsi être progressivement écartées, la mission considérant qu'elles doivent être payés uniquement par les factures ;

- **Faire évoluer le système de redevance vers une meilleure prise en compte du principe pollueur – payeur, avec notamment des assiettes basées sur la quantité de pollution rejetée plutôt que la consommation ;**
- **Optimiser le fonctionnement des agences de l'eau avec notamment :**
 - Réserver les instructions financières relatives à l'eau et à la biodiversité exclusivement aux agences de l'eau ;
 - Envisager l'abandon de l'octroi des avances remboursables par les agences de l'eau
 - Repenser l'organisation territoriale des agences de l'eau ;
 - Relever à 10 000 € le montant de travaux susceptibles de faire l'objet d'une aide financière
- **Créer une redevance solidarité nationale dédiée au financement du renouvellement des réseaux d'eau potable dans les zones très rurales, assise sur la consommation ;**
- Redéfinir les orientations prioritaires des programmes d'intervention par le Parlement ;
- Modifier le système de plafond mordant et des ponctions (règle de répartition notamment)
- Supprimer les redevances pour modernisation des réseaux de collectes ;
- Diversifier les ressources affectées aux agences de l'eau, pour répondre au principe « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité »

A noter par ailleurs que différents scénarii d'évolution ont été élaborés. Si un des scénarios envisage la création d'une « superstructure » et donc la fusion des agences de l'eau et de l'AFB, cette piste semble avoir été définitivement écartée.

[Lire le rapport](#)

Un bel exemple de co-financements pour une commune de l'Ain

La commune de Thil (Ain) a conclu au mois de juillet auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignation) deux prêts de 1,8 M€ sur une durée de 40 ans pour financer des travaux sur ses réseaux d'assainissement. C'est la concrétisation d'un projet de plus de 30 ans, qui n'avait pas encore pu voir le jour faute des financements nécessaires. Les travaux se dérouleront jusqu'en 2020. Ce projet est également accompagné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le département de l'Ain.

[Source](#)